



Débutant : La formation indispensable pour tout nouvel élu

Confirmé : Actualisez vos bases de connaissances

Technique : Tout savoir sur les sujets qui font l'actualité économique & sociale

## C.E. et Elections Professionnelles

- > **Information de la tenue des élections pour le personnel (45 jours avant)**

  - Concomitance des élections C.E. et DP
  - Eléments déclencheurs des élections professionnelles
- > **L'information & invitation des syndicats de la tenue des élections professionnelles**

  - Forme de l'invitation
  - Qui négocient ?
  - Personnes habilitées à signer le pap
- > **Préparation des élections**

  - Négociation du PAP (3 semaines avant l'expiration des mandats)
  - Nombre de représentant à élire, répartition du personnel et des sièges dans les collèges électoraux
- > **L'électorat et l'éligibilité**

  - Les listes électorales (4 jours au moins avant le scrutin)
  - Les listes de candidats aux élections
- > **Organisations et modalités de vote**

  - Date, heure et lieu de vote
  - Propagande électorale
  - Vote par correspondance
  - Moyens matériels du vote
- > **Déroulement du vote**

  - Le jour du vote : le rôle du bureau
  - Deux tours de scrutin
  - Résultat des élections
- > **Contestation**

  - Compétence du tribunal d'instance
  - Deux types de recours
- > **Elections partielles**
- > **La fin du mandat des membres du CE**

  - La prorogation
  - Risque de responsabilité
- > **Zoom sur la loi du 20 aout 2008**

  - La représentativité d'un syndicat
  - Désignation d'un délégué syndical

Programme modifiable et personnalisable

Pour tout renseignement complémentaire concernant ce programme de formation, veuillez contacter M. Reynald de Mari - Tél. 04 78 14 54 27 - Fax 04 37 48 07 54  
ACCES - 3, rue de l'Humilité - 69003 LYON - reynald.de.mari@acces.fr